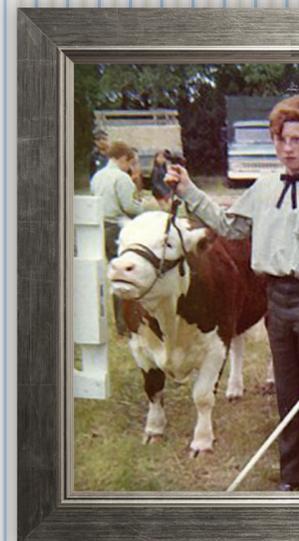


Planification de la relève gagnante pour  
**LA FERME ET LA FAMILLE**

---



Compte tenu que 80 % de la valeur nette de la plupart des agriculteurs est immobilisée dans leur entreprise, l'élaboration d'un plan permettant de maximiser cette valeur à la retraite devrait constituer une priorité absolue. Toutefois, seulement 7 % des agriculteurs canadiens disposent d'un plan de relève formel. Si vous n'avez pas de plan de transition, ou si vous avez besoin de mettre le vôtre à jour, MNP peut vous aider ainsi que votre famille.

## QU'EST-CE QUE Opti-TRANSITION<sup>MC</sup>?

Fort de ses plus de 65 ans d'expérience dans le domaine de la succession d'entreprise, MNP a créé Opti-TRANSITION<sup>MC</sup> afin d'aider les agriculteurs à développer un plan stratégique, ce qui leur permet de transmettre leur entreprise comme ils l'entendent. Opti-TRANSITION<sup>MC</sup> est un programme de relève exhaustif conçu pour atteindre vos objectifs personnels qui tient compte de chacun des aspects du processus de relève, notamment la planification fiscale et successorale, la gestion du patrimoine et des actifs et les évaluations. Ce programme a été créé particulièrement pour le secteur de l'agriculture afin que soit tenu compte de chacune des étapes du processus de planification de la transition et que rien ne soit laissé au hasard. Dans le but d'élaborer votre plan exhaustif Opti-TRANSITION<sup>MC</sup>, nous couvrons les domaines clés suivants :

- 1) **Identification des objectifs** : En déterminant vos attentes, nous travaillerons ensemble pour établir vos objectifs, lesquels constituent les fondements de votre plan de transition.
- 2) **Plan de retraite** : Plan financier indiquant d'où proviendront les fonds et de quelle façon ils seront dépensés. Il traite également des conséquences fiscales sur les frais de subsistance annuels et sur un éventuel déménagement à votre retraite.
- 3) **Plan de formation et de perfectionnement (successeur)** : Profil de compétences indiquant les éléments requis pour gérer l'exploitation agricole. Le plan identifie également les écarts de compétences des principaux intervenants ainsi qu'un mécanisme d'évaluation du rendement pour mesurer les progrès réalisés en matière de formation et de perfectionnement.
- 4) **Plan d'entreprise agricole** : En évaluant la valeur nette et en examinant les données financières de l'entreprise, nous vous aidons à élaborer un plan qui répond à vos besoins immédiats et à vos objectifs de retraite.
- 5) **Plan de transfert de la gestion, du contrôle et de la main-d'œuvre** : Présentation de la façon dont les activités quotidiennes seront gérées, y compris les fonctions, les responsabilités et le pouvoir de gérer l'entreprise au quotidien.
- 6) **Plan de transfert de propriété** : Aperçu de la structure actuelle de l'exploitation agricole et de la façon dont elle évoluera au cours du processus de transfert. Il comprend un inventaire et une évaluation des actifs ainsi que des contrats, et il traite des conséquences fiscales et plus encore.
- 7) **Calendrier d'exécution** : Sommaire présentant le calendrier général des activités clés dans le cadre du processus de transition de façon à ce qu'elles puissent faire l'objet d'un suivi, d'une évaluation et de modifications.
- 8) **Plan de communication** : Présentation du processus au moyen duquel la famille communique et prend des décisions sur les questions clés au cours du processus de transfert.
- 9) **Plan d'urgence**: Plan identifiant les risques et dressant la liste des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur votre plan de transition, y compris un décès, un handicap, un désillusionnement, un divorce, une maladie ou un ralentissement des activités.

## LE CHOIX DU BON MOMENT EST ESSENTIEL

En matière de processus de planification, le temps est votre allié. Être optimiste n'empêche pas d'être prudent. C'est pourquoi les propriétaires doivent commencer à élaborer leur plan de transition durant la période propice précédant le moment où ils veulent quitter leur entreprise, c'est-à-dire entre trois ans et dix ans avant la date prévue de la retraite.

## LA PLANIFICATION DE VOTRE STRATÉGIE DE TRANSITION COMPORTE DE NOMBREUX AVANTAGES

Un plan de transition complet offre de nombreux avantages financiers aux agriculteurs, notamment le temps de structurer convenablement ses activités comme un véritable investissement. Au cours du processus, vous aurez ainsi le temps de préparer votre successeur, de préserver la valeur investie dans votre entreprise, de tirer profit d'occasions sur le plan fiscal, de protéger votre exploitation agricole des créanciers et d'optimiser sa valeur.

En mettant en œuvre votre plan Opti-TRANSITION<sup>MC</sup> le plus tôt possible, vous choisirez la façon et le moment où vous transmettez votre exploitation agricole, car vous serez en mesure d'évaluer vos objectifs financiers par rapport aux réalités du marché avec une plus grande précision. Un plan Opti-TRANSITION<sup>MC</sup> offre plusieurs avantages autres que financiers; il simplifie vos affaires, permet aux personnes concernées d'y voir plus clair, contribue à réduire l'anxiété et le stress en général et vous offre la possibilité d'optimiser vos chances d'atteindre tous vos objectifs personnels et professionnels avant de prendre votre retraite.

## QUELS SONT MES CHOIX EN MATIÈRE DE TRANSITION?

En vous guidant tout au long des étapes du processus, votre conseiller Opti-TRANSITION<sup>MC</sup> vous présentera une gamme d'options correspondant à votre situation unique. Que vous planifiez de vendre votre exploitation agricole à un acheteur externe ou de transférer votre propriété à votre famille, votre conseiller Opti-TRANSITION<sup>MC</sup> déterminera la stratégie la plus efficace pour faire en sorte que vous atteigniez tous vos objectifs.





## À PROPOS DE MNP

MNP est un cabinet comptable, de services de fiscalité et de services-conseils de premier plan au Canada. Nous sommes fiers de répondre aux besoins de nos clients dans les secteurs public, privé et sans but lucratif. Par l'intermédiaire de missions dirigées par des associés, nous proposons une approche axée sur la coopération et l'efficacité ainsi que des stratégies adaptées aux besoins des entreprises afin de les aider à connaître du succès au pays et à l'étranger.

Pour savoir comment MNP peut vous aider, veuillez communiquer avec nous au 1.888.861.9724 ou visitez-nous au [MNP.ca](http://MNP.ca)

Visitez-nous à [MNP.ca](http://MNP.ca)

Aon®

EMPLOYEUR DE CHOIX

PLATINE | CANADA

Partout où mènent  
les affaires.



**Praxity**  
MEMBER  
GLOBAL ALLIANCE OF  
INDEPENDENT FIRMS

Praxity, AISBL, est une alliance mondiale de cabinets indépendants. Organisée comme entité internationale à but non lucratif en vertu de la loi belge, le bureau administratif de Praxity est situé à Londres. En tant qu'alliance, Praxity n'offre pas de services d'experts-comptables et ne fournit pas de services d'audit, de fiscalité, de conseils ou de services professionnels quelconques à des tiers. L'alliance n'est pas une coentreprise, un partenariat ou un réseau de cabinets participants. Puisque les cabinets de l'alliance sont indépendants, Praxity ne garantit pas les services ou la qualité des services rendus par les cabinets participants.